



Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS) désire recruter pour remplacement deux conseillers au siège du SEP/CNPS.

Le profil des candidats :

Au poste de coordination intersectorielle :

Le candidat doit être détenteur d'un diplôme universitaire de Master en Sciences sociales ou tout autre domaine jugé équivalent.

Au poste de Coordination des études et promotion de la protection sociale :

Le candidat doit être détenteur d'un diplôme universitaire de Licence ou Baccalauréat en Sciences économiques, Sciences sociales ou tout autre domaine jugé équivalent.

Les conditions de candidature :

Pour postuler, les candidats doivent impérativement remplir les conditions ci-dessous :

- ✓ Etre de nationalité burundaise ;
- ✓ Etre détenteur d'un diplôme requis ;
- ✓ N'avoir pas été condamné à une peine de servitude pénale égale ou supérieure à six mois ;
- ✓ Justifier d'une bonne conduite, d'une moralité irréprochables et d'un civisme reconnu ;
- ✓ Etre âgé de plus de 18 ans mais sans dépasser 40 ans au moment du dépôt de candidature ;
- ✓ Etre disponible immédiatement ;
- ✓ N'avoir pas été révoqué de la Fonction Publique, de la magistrature ou des corps de défense et de sécurité.

Les documents à fournir :

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier complet comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation manuscrite de demande d'emploi adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis, accompagné d'une attestation d'équivalence si le Diplôme a été obtenu à l'étranger ;
- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Une déclaration délivrée par le commissariat général de la police judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin du Gouvernement.

Les dossiers doivent être déposés dans une enveloppe fermée, portant la mention « MANIFESTATION D'INTERET POUR LE CONSEILLER AU SEP/CNPS AU POSTE DE », au Secrétariat du SEP/CNPS, Bureau N°207 de l'Assistant Administratif du SEP se trouvant au 2^{ème} Etage de l'Immeuble KIBUNOAH abritant le SEP/CNPS sise au quartier Kigobe, Avenue des Etats-Unis, N°78, au plus tard le 29 mai 2026 à 15h30 min.

N.B : Les dossiers déposés ne seront pas retournés aux candidats non retenus.

Fait à Bujumbura, le 19/5/2026

Le Secrétaire Exécutif Permanent de la
Commission Nationale de Protection Sociale

Arcade NIMUBONA





*Secretariat Exécutif Permanent de la
Commission Nationale de Protection Sociale*

**TERMES DE REFERNCES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CONSEILLERS A
SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE
PROTECTION SOCIALE (SEP/CNPS)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), le Gouvernement de la République du Burundi a créé un organe de Coordination conformément au Décret n° 100/237 du 22 août 2012 portant création, organisation, composition, missions et fonctionnement de la Commission Nationale de Protection Sociale (CNPS). La CNPS est composée de quatre organes notamment le Comité National (CN), le Comité Technique (CT), le Comité Provincial (CP) et le Comité Communal (CC). Ces organes sont appuyés techniquement par un Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS) qui a été mis en place par le décret n°100/84 du 19 mars 2013. Ce dernier est chargé de la promotion et la régulation des systèmes de protection sociale. En juillet 2014, des antennes provinciales du SEP/CNPS dans toutes les provinces ont été ouvertes et un responsable provincial du SEP/CNPS dans chaque province a été recruté. Ce dernier joue un rôle de relais entre le SEP/CNPS et le comité provincial ainsi que le comité communal de la CNPS.

Actuellement, au SEP/CNPS, deux places sont vacantes car un employé est parti en retraite pour limite d'âge et un autre est en disponibilité pour des raisons de convenances personnelles. C'est dans ce cadre qu'après avoir reçu une autorisation de recrutement pour remplacement de ces deux unités ci-haut cités, le SEP/CNPS voudrait lancer un avis de recrutement pour remplacement de deux conseillers au siège du SEP/CNPS.

2. LES CONDITIONS EXIGÉES

Les candidats à ces postes doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité burundaise ;
- Etre détenteur d'un diplôme ou un autre document attestant le niveau d'études exigé ;
- Etre âgé de plus de 18 ans sans dépasser 40 ans au recrutement ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Etre libre de tout engagement ;
- N'avoir pas été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou des Corps de Défense et de Sécurité.

3. DESCRIPTION DES POSTES A POURVOIR

Les postes de ces deux conseillers rentrent dans la catégorie professionnelle des cadres. Sous la supervision du DT et la coordination du SEP, les conseillers sont chargés de :

I. Poste de coordination intersectorielle :

1. Elaborer un plan de coordination intersectorielle ;
2. Participer activement aux réunions des Groupes thématiques ;
3. Assurer le secrétariat des réunions des Groupes thématiques ;
4. Assurer le suivi des activités des Groupes Thématiques ;
5. Produire des rapports sur l'état d'avancement des activités des Groupes Thématiques ;

6. Suivre régulièrement le respect des plans d'action établis par les groupes thématiques ;
7. Participer activement dans la conception du registre social au Burundi ;
8. Assurer le relai et le suivi des relations entre les groupes thématiques, les comités provinciaux et les services du SEP/CNPS ;
9. Assurer le suivi participatif des activités de promotion de la protection sociale ;
10. Assurer la cohérence dans la fixation et la réalisation des objectifs par les groupes thématiques ;
11. Identifier les synergies et les lacunes au niveau intersectoriel en matière de protection sociale ;
12. Participer aux réunions de coordination intersectorielle des activités de promotion de la protection sociale ;
13. Produire des rapports périodiques.

II. Poste de Coordination des études et promotion de la protection sociale

1. Assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes initiés par la direction technique ;
2. Assurer l'organisation et la tenue des réunions statutaires des organes de la CNPS ;
3. Assurer le processus de collecte, de traitement et d'analyse des données de la protection sociale à travers l'utilisation de l'outil de collecte des données ;
4. Assurer l'organisation et le suivi des études pour la promotion, la coordination et la régulation des programmes et systèmes de protection sociale ;
5. Produire des rapports des activités organisées par la direction technique ;
6. Produire des rapports périodiques.

4. LES PROFILS DES CANDIDATS

I. Au poste de coordination intersectorielle :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de Master en Sciences sociales ou tout autre domaine jugé équivalent ;
- Avoir une grande capacité d'apprentissage et d'autonomie ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse ainsi qu'une bonne disposition à partager ses connaissances ;
- Avoir un bon contact humain, un sens pratique et une ouverture d'esprits aux innovations ;
- Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel et Power point, etc) ;
- Accepter les contraintes liées à ce poste.

II. Au poste de Coordination des études et promotion de la protection sociale

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de Licence ou Baccalauréat en Sciences économiques, Sciences sociales ou tout autre domaine jugé équivalent ;
- Avoir une grande capacité d'apprentissage et d'autonomie ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse ainsi qu'une bonne disposition à partager ses connaissances ;
- Avoir un bon contact humain, un sens pratique et une ouverture d'esprits aux innovations ;
- Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel et Power point, etc) ;
- Accepter les contraintes liées à ce poste.

5. LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- a) Une lettre de motivation manuscrite comportant son adresse détaillée, adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale ;
- b) Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ;
- c) Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé ;
- d) Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- e) Une attestation de bonne conduite, vie, mœurs et civisme ;
- f) Un extrait de casier judiciaire ;
- g) Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin du Gouvernement.

6. DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier sous pli fermé portant la mention « **poste d'un conseiller au SEP/CNPS au poste de** » sera déposé au Siège du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS), au Bureau N°207 de l'Assistante Administrative du SEP se trouvant au 2^{ème} Etage du building KIBUNOAH abritant le SEP/CNPS sis au quartier Kigobe, Avenue des Etats-Unis, N°78.

La date et l'heure limites de dépôt de candidature sont précisées dans l'avis de recrutement.

L'ouverture des enveloppes se fera lors d'une séance qui sera convoquée et présidée par le président de la Commission ad hoc de recrutement au cours de laquelle chaque dossier sera analysé afin d'opérer le choix qui répond le mieux aux critères requis.



7. MODE DE RECRUTEMENT

Les candidat (e)s présélectionné(e)s seront appelé(e)s, par voie d'affichage et par téléphone, pour passer le test écrit et oral au siège du SEP/CNPS à l'heure et date qui leur seront communiquée.

8. LE LIEU D'AFFECTATION

Les deux conseillers seront affectés au siège du SEP/CNPS au recrutement, mais ils peuvent être mutés en cas de besoin.

9. ADRESSE DU SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (SEP/CNPS)

Le Siège du SEP/CNPS se trouve au Quartier Kigobe, Avenue des Etats-Unis, N°78 dans l'Immeuble KIBUNOAH, B.P. 3642 Bujumbura 2 ; E-mail : sepcnps@gmail.com ; Téléphone : +257 22 27 30 81 ; site web : cnps.gov.bi ; twitter : @SEP_CNPS.

Fait à Bujumbura, le 19 / 5 / 2026

Le Secrétaire Exécutif Permanent de la
Commission Nationale de Protection Sociale

Arcade NIMUBONA